



CONDITIONS ET TARIFS

DES OPÉRATIONS ET SERVICES
AUX PARTICULIERS
AU 13/01/2022

Prix en euros par opération
(sauf indication contraire), exprimés
taxes incluses lorsque celles-ci sont dues.

BANQUE
POPULAIRE
NORD 

EXTRAIT STANDARD DES TARIFS

(Liste nationale des services les plus représentatifs rattachés à un compte de paiement)

Les tarifs ci-dessous sont indiqués hors offre groupée de services (package) et hors promotion ou tarif spécifique à une partie de la clientèle. Ces tarifs sont également repris dans les thèmes correspondants.

LISTE DE SERVICES	PRIX EN €
Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, téléphone mobile, SMS, etc.) ⁽¹⁾ Cyberplus	Gratuit (hors coût fournisseur d'accès Internet) 2,50€ ⁽²⁾ par mois Soit pour information 30,00€ ⁽³⁾ par an (hors coût opérateur téléphonique) 2,50€ par mois Soit pour information 30,00€ par an
Tenue de compte 	
Fourniture d'une carte de débit, carte de paiement internationale – à débit immédiat : Carte Visa Classic – à débit différé : Carte Visa Classic – à autorisation quasi-systématique (débit immédiat) : Carte Visa Classic	48,00€ par an 46,00€ par an 48,00€ par an 1,00€ par retrait (à partir du 3 ^{ème} retrait par mois) 28,20€ par an
Retrait d'espèces (cas de retrait en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale) 	
Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiement : Sécuriplus⁽⁴⁾ 	4,50€ par virement Gratuit
Virement (cas d'un virement SEPA occasionnel) : – en agence – par Internet	Gratuit Gratuit
Prélèvement : – frais par paiement d'un prélèvement SEPA – frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA	8,00€ par opération avec un plafond de 80,00€ par mois
Commission d'intervention	

Afin d'assurer l'information de la clientèle et du public sur les prix des produits et services liés à la gestion d'un compte de dépôt ou d'un compte de paiement, les établissements mettent à disposition sous forme électronique sur leur site Internet et en libre-service dans les locaux de réception du public, sur support papier ou un support durable le document d'information tarifaire prévu par l'article 1^{er}, III de l'arrêté du 5 septembre 2018. Ce document harmonisé présente la liste des services les plus représentatifs rattachés à un compte de paiement telle que définie à l'article D 312-1-1 A du COMOIFI et l'offre groupée de service la plus commercialisée ou les offres groupées de services en cours de commercialisation.

Tarif réglementé,
conformément à la loi.



(1) Le(s) service(s) souligné(s) correspond(ent) à celui(ceux) proposé(s) dans le cadre du produit mentionné.

(2) Tarif mensuel appliquée dès la 1^{ère} alerte.

(3) En cas de réception d'au moins une alerte pendant 12 mois consécutifs.

(4) Contrat assuré par BPCE Prévoyance, entreprise régie par le Code des assurances.

 Service proposé dans les offres CRISTAL

SOMMAIRE

EXTRAIT STANDARD DES TARIFS	2
OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE	3
3 Ouverture, transformation, clôture	
3 Relevés de compte	
3 Tenue de compte	
3 Services en agence	
3 Services Bancaires de Base	
4 Prestations de Base	
4 Droit à l'imprévu	
BANQUE À DISTANCE	4
4 Par Internet	
5 Par téléphone	
5 Par automate	
VOS MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT	5
5 Cartes	
6 OPPO 24/24	
6 Virements	
7 Prélèvements / TIP / SEPA	
7 Chèques	
7 Offres retirées de la commercialisation	
OFFRES GROUPÉES DE SERVICES	8
8 Forfait Cristal Pack Famille	
8 Forfait Cristal Solo	
9 Forfait Cristal Duo	
9 Offre d'accompagnement de la Clientèle en situation de Fragilité financière (OCF)	
10 Offres retirées de la commercialisation	
IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS	11
II Commission d'intervention	
II Opérations particulières	
II Incidents de paiement	
II Plafonnements spécifiques	
DÉCOUVERTS ET CRÉDITS	12
12 Découverts et autorisations de découvert	
12 Crédits à la consommation	
12 Crédits immobiliers	
13 Garanties et Prestations diverses	
13 Assurance	
ÉPARGNE ET PLACEMENTS FINANCIERS	13
13 Épargne bancaire	
14 Placements financiers	
14 Autres services	
14 Gestion sous mandat	
14 Parts sociales	
ASSURANCES ET PRÉVOYANCE	15
15 Vous assurer ainsi que vos proches	
15 Assurer vos biens	
15 Vous protéger au quotidien	
15 Assurer votre épargne	
15 Assurer vos moyens de paiement	
15 Offres retirées de la commercialisation	
AUTRES PRESTATIONS ET SERVICES	16
16 Frais de succession	
OPÉRATIONS BANCAIRES À L'INTERNATIONAL	16
16 Opérations de change	
16 Opérations par carte bancaire	
16 Virement non SEPA	
17 Autres services	
NUMÉROS UTILES	17
17 Pour rester en contact avec votre banque à tout moment	
18 Nos partenaires / Mentions légales	
RÉSODRUE UN LITIGE	19
INFORMATION COMPLÉMENTAIRE	19
La liste détaillée des tarifs est disponible dans votre agence sur demande.	
Pour les termes qui font l'objet de cet icône, vous pouvez vous référer aux glossaires des principaux termes utilisés dans le secteur financier sur le site du Comité Consultatif du Secteur Financier (https://www.ccsfin.fr/informations-pratiques/glossaires).	



OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

OUVERTURE, TRANSFORMATION, CLÔTURE	
• Ouverture / Clôture d'un compte de dépôt	Gratuit
• Désolidarisation de compte joint	50,00€
• Service d'aide à la mobilité bancaire (offre Facili'pop)	Gratuit
• Liste de vos opérations récurrentes et automatiques sur les 13 derniers mois	Gratuit

RELEVÉS DE COMPTE (TARIF PAR RELEVÉ)

PÉRIODICITÉ	PAPIER	ÉLECTRONIQUE
Mensuelle	Gratuit	Gratuit
Journalière	1,80€	Gratuit
Décadaire	1,80€	Gratuit
• Édition de relevé de compte sur un automate Banque Populaire	Gratuit	
• Relevé annuel de frais	Gratuit	

TENUE DE COMPTE

• Tenue de compte de dépôt	2,50€ ⁽¹⁾ par mois soit un prélèvement de 7,50€ par trimestre
• Commission de suivi	67,65€ par trimestre
Compte débiteur de 60 jours ou plus dans le trimestre (consécutifs ou non) sans autorisation ou en dépassement d'autorisation.	
À compter de ces 60 jours de débit dans le trimestre, un jour suffit, sans autorisation ou en dépassement d'autorisation, pour déclencher la tarification de la commission de suivi.	
• Frais de tenue et de gestion de compte de dépôt inactif	30,00€ par an dans la limite du solde créditeur du compte ⁽²⁾

DÉFINITION – Compte inactif au sens de l'article L.312-19 du code monétaire et financier

Un compte est considéré comme inactif à l'issue d'une période au cours de laquelle les deux conditions suivantes sont remplies : 1) Le compte n'a fait l'objet d'aucune opération, hors inscription d'intérêts et de frais et commissions de toutes natures ou versement de produits ou remboursement de titres de capital ou de créance durant une période de 12 mois pour les comptes de dépôt et de 5 ans pour les comptes titres, comptes sur livret et les livrets d'épargne réglementés. 2) Le titulaire du compte, son représentant légal ou la personne habilitée par lui ne s'est pas manifesté, sous quelque forme que ce soit, ni n'a effectué aucune opération sur un autre compte ouvert à son nom dans les livres de l'établissement.

SERVICES EN AGENCE

VERSEMENT, RETRAIT

• Versement d'espèces au guichet de votre agence	Gratuit
• Retrait d'espèces en agence sans émission de chèque – en euros	Gratuit
• Mise à disposition de fonds (auprès d'une autre Banque Populaire)	À partir de 10,40€
• Carte de retrait à usage unique hors de votre agence de domiciliation	3,00€ par carte

(1) Tenue de compte gratuite pendant toute la durée du crédit immobilier pour les nouveaux clients qui souscrivent un crédit immobilier dans nos livres, dans les 6 mois de l'entrée en relation.

(2) Le montant des frais et commissions prélevés annuellement sur un compte de dépôt inactif est plafonné par arrêté ministériel.

Service proposé dans les offres CRISTAL

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

RECHERCHE DE DOCUMENT(S)

• Simple (moins d'un an)	17,00€
• Complexé (plus d'un an)	40,00€

AUTRES SERVICES

• Courriers conservés à l'agence	195,00€
• Enregistrement d'un changement d'adresse	Gratuit
• Frais de recherche d'adresse inconnue, PND (Pli Non Distribué)	10,40€ par compte
• Service Bancaire National (service permettant d'effectuer des opérations courantes sur tous les distributeurs et Bornes Libre Service Banque Populaire)	Gratuit
• Duplicata de relevé de compte en agence	
– 3 derniers mois	Gratuit
– plus de 3 mois	17,00€
• Délivrance d'un relevé d'identité bancaire (IBAN-BIC)	Gratuit

DÉFINITION

Le **BIC** (Bank Identifier Code) et l'**IBAN** (International Bank Account Number) correspondent à vos coordonnées bancaires au niveau international. L'IBAN est indispensable pour traiter correctement en mode automatique tout virement à destination ou en provenance de l'étranger. Pour les opérations nationales ou transfrontalières, vous pouvez fournir uniquement votre IBAN et celui du débiteur/bénéficiaire dans votre ordre de paiement.

• Attestations diverses	21,00€
• Coffre fort (selon disponibilité en agence)	À partir de 150,00€ par an
– Frais de location d'un coffre-fort	
VALEURS GARANTIES	< 10 dm ³ 10-20 dm ³ 20-30 dm ³ 30-40 dm ³ 40-60 dm ³ > 60 dm ³
< 10 700€	70,00 € 97,00 € 113,00 € 132,00 € 183,00 € 385,00 €
10 700 - 38 200€	113,00 € 132,00 € 148,00 € 167,00 € 245,00 € 509,00 €
38 200 - 76 300€	132,00 € 148,00 € 183,00 € 219,00 € 299,00 € 630,00 €
76 300€ - 152 500€	139,00 € 153,00 € 193,00 € 229,00 € 307,00 € 642,00 €
– Frais d'ouverture forcée d'un coffre-fort (tous motifs)	Frais réels par ouverture

SERVICES BANCAIRES DE BASE

(services définis à l'article D.312-5-1 du code monétaire et financier, offerts dans le cadre du droit au compte)

- L'ouverture, la tenue et la clôture du compte,
- Un changement d'adresse par an,
- La délivrance à la demande de Relevés d'Identité Bancaire,
- La domiciliation de virements bancaires,
- L'envoi mensuel d'un relevé des opérations effectuées sur le compte,
- L'encaissement de chèques et de virements bancaires,
- Prélèvement (frais par paiement d'un prélèvement SEPA), titre interbancaire de paiement SEPA ou virement bancaire SEPA, ce dernier pouvant être réalisé aux guichets ou à distance,
- L'abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, SMS, etc.),
- Les dépôts et les retraits d'espèces au guichet de l'organisme teneur de compte,
- La fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à autorisation systématique) permettant notamment le paiement d'opérations sur Internet et le retrait d'espèces dans l'Union Européenne,
- Deux formules de chèques de banque par mois ou moyens de paiement équivalents offrant les mêmes services,
- La réalisation des opérations de caisse.

OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

• Pour les clients titulaires des Services Bancaires de Base :

- Commission d'intervention (dans la limite d'un plafond mensuel de 20€, soit 5 opérations)
 - frais par avis à tiers détenteur, saisies et oppositions
 - carte de retrait à usage unique
 - émission et réception de virements internationaux
 - commission de suivi
- 4€ par opération
- Gratuit**
Gratuit
Gratuit
Gratuit

DÉFINITION : Droit au compte.

Référez-vous au glossaire sur le site du Comité Consultatif du Secteur Financier (<https://www.ccsfin.fr/informations-pratiques/glossaires>)

LES PRESTATIONS DE BASE⁽¹⁾

(au sens des articles L312-1 et D.312-5 du code monétaire et financier)

- L'ouverture et la clôture du compte,
- Un changement d'adresse par an,
- La délivrance à la demande de Relevés d'Identité Bancaire,
- La domiciliation de virements bancaires,
- L'envoi mensuel d'un relevé des opérations effectuées sur le compte,
- La tenue du compte,
- L'encaissement de chèques et de virements bancaires,
- Prélèvement (frais par paiement d'un prélèvement SEPA), titre interbancaire de paiement SEPA ou virement bancaire SEPA, ce dernier pouvant être réalisé aux guichets ou à distance,
- L'abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, SMS, etc...),
- Les dépôts et les retraits d'espèces au guichet et aux distributeurs automatiques de la Banque,
- La fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à autorisation systématique) permettant notamment le paiement d'opérations sur Internet et le retrait d'espèces dans l'Union Européenne.

Gratuit
Gratuit
Gratuit
Gratuit
Gratuit

Tarifs standards⁽²⁾
Tarifs standards⁽²⁾

Tarifs standards⁽²⁾

Tarifs standards⁽²⁾

Tarifs standards⁽²⁾

Tarifs standards⁽²⁾

DROIT À L'IMPRÉVU

• Forfait

- Exonération du minimum de perception d'agios (9,90€ par trimestre) en cas d'utilisation de votre autorisation de découvert⁽³⁾
- Exonération des frais de refabrication de votre carte bancaire détériorée⁽³⁾
- Conditions privilégiées sur nos prêts trésorerie⁽³⁾

3,15€ par mois

Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

BANQUE À DISTANCE

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

PAR INTERNET

- **Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, téléphone mobile, SMS, etc.)**
Cyberplus⁽¹⁾⁽²⁾ – Abonnement permettant de consulter ses comptes sur Internet

Gratuit⁽¹⁾

- **Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, téléphone mobile, SMS, etc.)**
Linebourse⁽¹⁾⁽²⁾ – Service permettant de bénéficier, à partir d'un accès sécurisé au site de la Banque Populaire, aux services suivants : consultation de comptes et portefeuilles boursiers, possibilité d'effectuer des virements et de passer des ordres de bourse, accès à l'information boursière et financière.

Gratuit⁽¹⁾ pour toute nouvelle souscription

• Mise à disposition d'un PassCyberplus

- 1^{er} lecteur
- lecteur supplémentaire

Pour utiliser le PassCyberplus, il est nécessaire de posséder une carte bancaire internationale Banque Populaire. Si vous n'en possédez pas, vous pouvez utiliser une carte PassCyberplus.

Gratuit
10,50€

• Mise à disposition d'une carte PassCyberplus

Pour les clients utilisateurs du PassCyberplus et ne possédant pas de carte bancaire internationale Banque Populaire.

12,50€ par an

• Cyberconfiance

- vous bénéficiez de la gratuité des frais d'envoi de tous vos SMS d'authentification forte, pour vos paiements par carte bancaire sur internet.
- vous suivez toutes vos opérations bancaires en direct grâce à des alertes via email ou SMS.

2,10€ par mois

- **Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS (mise en place par Cyberplus)⁽³⁾**

2,50€ par mois

- **Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par Courriel (mise en place par Cyberplus)⁽³⁾**
- **E-documents** (service permettant d'accéder à l'ensemble des documents relatifs aux comptes bancaires, crédits et comptes d'instruments financiers de manière sécurisée dans l'espace de banque à distance)

2,50€ par mois

- **Coffre-fort numérique (5 Go)(espace de stockage sécurisé pour déposer, recevoir et classer des documents personnels et/ou professionnels)**

Gratuit

1,00€ par mois



À SAVOIR Fonctionnalités à distance (gratuites)

- **Aggrégation de comptes** : service d'informations consolidées concernant un (ou plusieurs) compte(s) ouvert(s) auprès d'une (ou plusieurs) autre(s) banque(s), disponible sur l'espace de banque à distance du client.

- **SECUR'PASS** : une solution d'authentification forte pour réaliser des paiements par carte bancaire sur internet ou vos opérations sensibles de banque à distance. Cette solution est à activer dans votre application Banque'Pop.

(1) Ces prestations ne constituent pas une offre groupée de services.

(2) Se reporter aux tarifs indiqués dans ce document indiquant les conditions et tarifs des opérations et services.

(3) Selon les conditions contractuelles en vigueur.

(1) Hors coût du fournisseur d'accès à Internet.

(2) Le(s) service(s) souligné(s) correspond(ent) à celui(ceux) proposé(s) dans le cadre du produit mentionné.

(3) Tarif mensuel appliqué dès la 1^{re} alerte.

▲ Service proposé dans les offres CRISTAL

BANQUE À DISTANCE

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

PAR TÉLÉPHONE

- Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS

Moviplus (abonnement mensuel, 2 choix possibles)

- Moviplus quotidien
- Moviplus hebdomadaire

Moviplus permet de recevoir sur téléphone mobile, le solde du compte, l'encours carte bancaire et les dernières opérations selon une périodicité adaptée à vos besoins.

- Frais d'utilisation des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, téléphone mobile, SMS, etc.)

Tonalité Plus⁽¹⁾

- composez le **0 892 890 009** Service 0,30€/min + prix appel

2,50€ par mois
1,60€ par mois

Serveur Vocal Tonalité Plus
(24h/24 7j/7)

PAR AUTOMATE

Gratuit

- SM@RT'retrait

SM@RT'retrait est un service de dépannage à l'aide de votre smartphone, sans recourir à une carte bancaire, qui vous permet de retirer de l'argent à tout moment, dans l'ensemble des DAB du réseau Banque Populaire. Pour en disposer, ce service doit être activé au préalable dans l'application Banque Pop, sur votre smartphone.

VOS MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

CARTES (cotisation annuelle, hors offres groupées de services)

DÉFINITIONS

• **Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat)** : l'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, au jour le jour.

• **Fourniture d'une carte de crédit (carte de paiement internationale à débit différé)** : l'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, à une date convenue. Elle permet également d'effectuer des retraits qui sont débités au jour le jour sur le compte.

• **Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à autorisation quasi-systématique)** : l'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, après vérification automatique et systématique du solde (ou provision) disponible sur son compte. Toutefois, par exception, certaines opérations de paiement pourront être réalisées sans contrôle du solde (par exemple : péages d'autoroutes ou de certains parkings...).

• **Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à autorisation systématique)** : l'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, après vérification automatique et systématique du solde (ou provision) disponible sur son compte.

• Les cartes Visa ou Mastercard Internationales permettent d'effectuer des opérations à l'étranger. Les cartes Visa Premier, Visa Platinum, Visa Infinite sont associées à de nombreux services.

En cas de perte ou vol de votre carte, allez dans votre application Banque Pop ou appelez le 01 77 86 24 24 (appel non surtaxé, coût selon votre opérateur), 7j/7, 24h/24 pour faire immédiatement opposition.

Pour les Contestations Opérations Cartes,appelez* le 09 69 36 06 35 (appel non surtaxé, coût selon votre opérateur).

* Du lundi au samedi 8h-22h

Cartes de paiement

CARTES (TARIF ANNUEL)	VISA INFINITE	VISA PLATINUM	VISA PREMIER	VISA CLASSIC	EUROCARD MASTERCARD ⁽²⁾
Fourniture d'une carte de débit⁽¹⁾ – carte de paiement internationale à débit immédiat	320,00€	220,00€	130,00€	48,00€	48,00€
Fourniture d'une carte de crédit⁽¹⁾ – carte de paiement internationale à débit différé	320,00€	220,00€	130,00€	46,00€	46,00€
Fourniture d'une carte de débit – carte de paiement internationale à autorisation quasi-systématique à débit immédiat				48,00€	
Fourniture d'une carte de débit – carte de paiement internationale à autorisation systématique à débit immédiat				48,00€	

* Non compris dans les offres CRISTAL

(1) Une réduction est accordée à partir de la 2ème carte de même type sur le même compte.

◆ Service proposé dans les offres CRISTAL

VOS MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

Cartes de débit/crédit (carte associée à un crédit renouvelable)⁽¹⁾⁽²⁾

CARTES (TARIF ANNUEL) 	VISA PLATINUM FACELIA	VISA PREMIER FACELIA	VISA CLASSIC FACELIA
Fourniture d'une carte de paiement internationale à débit immédiat	220,00€	130,00€	48,00€
Fourniture d'une carte de paiement internationale à débit différé	220,00€	130,00€	46,00€

Pour toute souscription, hors convention, d'une carte Visa Platinum FACELIA, la cotisation de la carte Eurocard Mastercard à débit immédiat est à 1,00€ par an.



À SAVOIR

Carte permettant de payer soit au comptant comme une carte de paiement classique, soit à crédit par l'utilisation du crédit renouvelable associé.

Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

PAIEMENT PAR CARTE

- Paiement par carte bancaire en euro en France et dans l'EEE⁽³⁾ **Gratuit**

RETRAITS D'ESPÈCES

Retrait d'espèces en euros

- Retrait d'espèces au distributeur automatique de billets Banque Populaire en euro **Gratuit**
- Retrait d'espèces (cas de retrait en euro⁽³⁾) dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale

CARTES 	VISA INFINITE OU PLATINUM	VISA PREMIER	VISA CLASSIC, MASTERCARD, VISA ÉLECTRON
Jusqu'à 2 retraits dans le mois	Gratuit	Gratuit	Gratuit
À partir du 3 ^e retrait dans le mois	Gratuit	Gratuit	1,00 €/retrait
Retraits illimités dans le mois	Gratuit	Gratuit	–
• Frais par retrait d'espèces aux guichets agence d'une autre Banque Populaire			À partir de 10,40€
• Frais par retrait d'espèces à un DAB d'une autre banque en devises (autres que l'euro) (cf. Rubrique Opérations bancaires à l'international page 16)			

SERVICES LIÉS À LA CARTE BANCAIRE

	EN AGENCE	VIA APPLICATION MOBILE
Rédition / réactivation du code confidentiel de la carte	10,00€	Gratuit
Augmentation temporaire du plafond de retrait et/ou de paiement (autres cartes)	10,50€ par modification	3 gratuites par an
Augmentation temporaire du plafond de retrait (carte VISA Classic)		
Augmentation temporaire ou permanente du plafond de retrait et/ou de paiement		Gratuit
– avec Visa Premier, Visa Premier Facelia, Visa Platinum, Visa Platinum Facelia, Visa Infinite		
Augmentation permanente du plafond de retrait et/ou de paiement (autres cartes)	30,00€ par modification (valable 1 an)	–
• Refabrication de la carte avant échéance		
– en mode normal	10,00€	
– en mode urgent	21,00€	
• Recherche de facturette en cas de contestation d'une opération		Gratuit
• Activation/désactivation des paiements et retraits à l'étranger ⁽⁴⁾		Gratuit
• Affichage du code confidentiel de la carte (uniquement via application mobile)		Gratuit

(1) Sous réserve d'acceptation par BPCE Financement et après expiration du délai légal de rétractation. Carte non commercialisée auprès des mineurs.

(2) Une réduction est accordée à partir de la 2^{ème} carte de même type sur le même compte.

(3) Voir détail zone EEE et zone euro page 19.

(4) Activation et désactivation via l'application mobile sous réserve d'un abonnement CyberPlus.

 Service proposé dans les offres CRISTAL

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

• Verrouillage temporaire de la carte ⁽¹⁾	Gratuit
• Activation/ Désactivation des paiements à distance ⁽¹⁾	Gratuit
• Service E-Carte bleue (paiement sécurisé sur Internet)	13,00€

OPPO 24/24

3,65€ par mois

- Le forfait OPPO 24/24 comprend :
 - les oppositions sur chèque ou série de chèques.
 - la refabrication en mode urgent de votre carte bancaire Banque Populaire.
 - la mise à disposition de fonds dans une autre Banque Populaire*, pour pouvoir effectuer vos paiements si vous êtes en déplacement.
 - 5 virements en agence et 5 chèques de banque par an pour payer vos factures en attendant le renouvellement de vos moyens de paiements.
 - l'envoi de votre carte bancaire et de son code confidentiel à l'adresse de votre choix (votre domicile, votre lieu de vacances, le lieu d'un déplacement professionnel...).
 - la réédition du code confidentiel de votre carte bancaire.
 - 2 modèles de lettre pour confirmer les oppositions.

VIREMENTS⁽²⁾

• Réception d'un virement SEPA ⁽³⁾ occasionnel ou permanent	Gratuit
• Frais de mise en place d'un virement permanent (au guichet de votre banque)	Gratuit
• Émission d'un virement SEPA ⁽⁴⁾	Frais par virement vers un compte Banque Populaire du Nord

AU GUICHET DE L'AGENCE (OU PAR TÉLÉPHONE)	VIA INTERNET	VIA APPLICATION MOBILE
Virement occasionnel	Gratuit	Gratuit
Virement permanent	1,50€	Gratuit

Frais par virement vers un autre établissement bancaire

AU GUICHET DE L'AGENCE (OU PAR TÉLÉPHONE)	VIA INTERNET	VIA APPLICATION MOBILE	AU DAB
Virement occasionnel	4,50€	Gratuit	Gratuit
Virement permanent	1,50€	Gratuit	–

Virement SEPA Instantané

Émission d'un virement SEPA Instantané (Instant Payment) occasionnel	VIA APPLICATION MOBILE
Jusqu'à 1 500€	1,00€ / virement
Au delà de 1 500€ et jusqu'à 15 000€	3,00€ / virement
Au delà de 15 000€ et jusqu'à 100 000€	10,00€ / virement

AUTRES OPÉRATIONS

• Service Paylib entre amis	Gratuit
Service permettant d'effectuer des virements SEPA occasionnels avec le numéro de téléphone mobile du bénéficiaire dans la limite de 300€ par jour	
• Frais d'opposition à un virement avant exécution (révocation d'une échéance de virement)	Gratuit
• Demande de retour de fonds sur virement unitaire émis à tort	12,50€
• Révocation définitive d'un virement permanent (retrait du consentement)	Gratuit
• Récupération de fonds mal aiguillés (BIC ou IBAN du bénéficiaire communiqué de façon erronée par le payeur)	12,50€
• Confirmation de l'exécution d'un virement émis via Cyberplus (par SMS ou courriel)	0,25€ par envoi

* 2 mises à disposition de fonds par an, de 2 000€ chacune, dans une autre Banque Populaire régionale.

(1) Activation et désactivation via l'application mobile sous réserve d'un abonnement CyberPlus.

(2) Pour les virements en devises hors euros ou impliquant un pays hors de l'EEE, se reporter à la rubrique «Opérations internationales», page 16. (voir détail zone EEE page 19).

(3) Virement en euros, reçu en provenance d'un compte situé en France ou dans un autre pays de la zone SEPA (Voir détail de la zone SEPA page 19).

(4) Virement en euros, émis vers la France ou un pays de la zone SEPA (Voir détail de la zone SEPA page 19).

 Service proposé dans les offres CRISTAL

VOS MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

PRÉLÈVEMENTS / TIP / SEPA⁽¹⁾

	EN AGENCE	SUR INTERNET
• Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA – créancier organisme public et assimilé – autre	Gratuit	Gratuit
• Frais par paiement d'un prélèvement SEPA	Gratuit	Gratuit
• Opposition à une ou plusieurs échéance(s) de prélèvement	Gratuit	Gratuit
• Frais de révocation d'un mandat de prélèvement SEPA	Gratuit 	
Retrait de consentement/Ajout d'un émetteur sur sa liste noire (créanciers non autorisés)	Gratuit 	Gratuit 
Ajout d'un émetteur à sa liste de limitation du montant ou de la périodicité de prélèvements, par couple ICS / RUM ou ICS (liste blanche)	Gratuit	Gratuit
Ajout d'un émetteur à sa liste blanche (créanciers autorisés)	Gratuit	–

DÉFINITIONS

- ICS (Identifiant Créditeur SEPA)** : il remplace le Numéro National émetteur (NNE). Il est obligatoire pour un créancier lors de l'émission des ordres de prélèvement SEPA. Il est délivré par la Banque de France via la demande de la banque du créancier.
- RUM (Référence Unique de Mandat)** : à chaque mandat est attribuée une RUM par le créancier. Cette donnée est obligatoire.

• Paiement d'un TIP SEPA	Gratuit
CHÈQUES	
• Remise de chèque(s)	Gratuit
Remise de chèque(s) compensable en France : date de valeur = J + 1 ouvré ⁽²⁾ (J : date de comptabilisation). Soumis à délai d'encaissement ou d'indisponibilité (voir conditions générales de la convention de compte de dépôt)	
• Paiement d'un chèque	Gratuit
• Renouvellement automatique de chéquier	Gratuit
• Frais d'envoi de chéquier à domicile	6,00€
– Envoi par lettre recommandée	Gratuit
– Envoi par courrier simple	
• Frais d'émission d'un chèque de banque en agence :	13,00€
• Accès à l'image des chèques remis et téléchargement (par consultation)	0,54€
• Frais de destruction de chéquier en cas de non retrait du chéquier dans les 2 mois à compter de la mise à disposition en agence	par image 6,25€

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

DÉFINITIONS

- La date de valeur** : c'est la date de référence qui sert au calcul des intérêts créditeurs ou débiteurs (agios).
- Délai d'encaissement** : la banque du tireur du chèque bénéficie d'un délai pendant lequel elle peut en refuser le paiement. Lorsque vous remettez un chèque à l'encaissement, la Banque Populaire vous consent en général une avance en créditant votre compte de la somme correspondant au montant du chèque. Cette somme est alors disponible dès que l'écriture de crédit apparaît sur votre compte. Toutefois, la Banque Populaire peut refuser de consentir une telle avance sur un chèque remis à l'encaissement, conformément aux conditions générales de la convention de compte de dépôt.

OPPOSITIONS SUR CHÈQUE

• Frais d'opposition chèque(s) par l'émetteur (le client)	18,75€ par an
• Frais d'opposition chéquier(s) par l'émetteur (le client)	18,75€ par an

OFFRES RETIRÉES DE LA COMMERCIALISATION

• Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique)	48,00€ par an
– Carte NRJ Banque Pop' Visa Electron	48,00€ par an
– Carte Visa Electron	25,00€ par an
– Budj'Visa (réservée aux 12-18 ans)	
• Service Cartego	8,35€
Service de personnalisation de la carte bancaire avec un visuel choisi dans une bibliothèque d'images, selon un thème particulier ou en téléchargeant une photo personnelle.	10,50€
– visuel catalogue (pour chaque nouveau visuel et par an)	
– photo personnelle (pour chaque nouveau visuel et par an)	
• Service Carte NRJ Banque Pop'	inclus dans la cotisation carte
– pour les détenteurs de carte NRJ Banque Pop'	
– pour les détenteurs d'autres cartes	6,25€ par visuel et par an
– pour les moins de 18 ans	10,50€ par visuel et par an
– pour les plus de 18 ans	

(1) Prélèvement SEPA en euros dans la zone SEPA. Voir détails de la zone SEPA page 19.

(2) Jour ouvré selon les critères de la Banque de France : du lundi au vendredi même si l'agence est ouverte le samedi. Jour de remise avant 15h30 (après 15h30, report au jour ouvré suivant).

OFFRES GROUPÉES DE SERVICES

FORFAIT CRISTAL PACK FAMILLE

LA CONVENTION QUI ÉQUIPE TOUTE VOTRE FAMILLE
POUR UNE COTISATION UNIQUE

SERVICES INCLUS SELON LA FORMULE SÉLECTIONNÉE - LE PRIX MENSUEL DE LA COTISATION DÉPEND DU TYPE DE CARTE CHOISIE		ESSENTIEL	CONFORT	PREMIUM
La tenue de(s) compte(s)		•	•	•
Un abonnement à des services de banque à distance (Cyberplus Internet et Mobile) par titulaire		•	•	•
Un service d'alertes sur la situation du compte (par SMS, mise en place par Cyberplus)		•	•	•
L'utilisation des cartes dans Apple Pay, Samsung Pay ou toutes autres solutions de paiement mobile agréées par la Banque		•	•	•
Un service de coffre-fort numérique par titulaire ⁽¹⁾		•	•	•
Des chéquiers sur demande (hors frais postaux) ⁽¹⁾		•	•	•
Un conseiller dédié en agence		•	•	•
Des retraits gratuits d'espèces aux distributeurs automatiques de billets d'une autre banque (hors réseau Banque Populaire) située dans la zone euro / par carte	3	illimités	illimités	
Une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement par titulaire – Sécuriplus ⁽²⁾		•	•	
Une autorisation de découvert par compte ⁽¹⁾⁽³⁾		•	•	•
L'exonération d'agios pour les découverts autorisés inférieurs à 500€ ⁽¹⁾		•		
L'exonération d'agios pour les découverts autorisés inférieurs à 1000€ ⁽¹⁾			•	
L'exonération des frais de retraits et de paiements par carte hors zone Euro ⁽⁴⁾			illimités	
L'exonération des frais de virements instantanés (Instant Payment)				•



POUR LES PARENTS, jusqu'à 3 comptes (2 comptes individuels, 1 compte joint)
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale)

1 carte par compte et par titulaire ⁽³⁾	2 Visa Classic à autorisation quasi-systématique (à débit immédiat) + 2 Visa Classic à autorisation quasi-systématique (à débit immédiat) max.	12,90€	14,90€	
	2 Visa Classic + 2 Visa Classic max.	12,90€	14,90€	
	2 Visa Premier + 2 Visa Classic max.		22,90€	27,90€
	2 Visa Platinum + 2 Visa Premier max.			35,90€
	2 Visa Infinite + 2 Visa Premier max.			49,90€



POUR LES ENFANTS DE 12 À 28 ANS, un compte individuel par jeune
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale)

1 carte GRATUITE par compte et par titulaire ⁽³⁾	Visa Classic à autorisation quasi-systématique (à débit immédiat) ⁽⁵⁾ ou Visa Classic	•	•	
	Visa Classic à autorisation quasi-systématique (à débit immédiat) ⁽⁵⁾ ou Visa Classic ou Visa Premier			•



LES RÉDUCTION COMPLÉMENTAIRES⁽⁶⁾

Pour les sociétaires CASDEN	10% de réduction
Pour les clients professionnels et dirigeants d'entreprise ⁽⁷⁾	50% de réduction

(1) Clients majeurs uniquement.

(2) Garanties selon limites, conditions et exclusions prévues dans les engagements contractuels en vigueur. Sécuriplus est un contrat assuré par BPCE PRÉVOYANCE, entreprise régie par le code des assurances.

(3) Après étude de votre dossier par la Banque Populaire du Nord et sous réserve de son acceptation.

(4) Hors frais de change.

(5) Obligatoire pour les mineurs.

(6) Les réductions tarifaires ne sont pas cumulables entre elles. La meilleure des offres s'applique.

(7) Les titulaires d'un compte de dépôt destiné à leurs opérations à titre privé et d'un compte courant destiné à leur activité professionnelle ou mandataires d'un compte courant ouvert au nom d'une entreprise bénéficiant d'une réduction de 50% sur toutes les offres.

FORFAIT CRISTAL SOLO

CHOISISSEZ LE FORFAIT BANCAIRE QUI VOUS RESSEMBLE
POUR ÉQUIPER VOTRE COMPTE PERSONNEL

SERVICES INCLUS SELON LA FORMULE SÉLECTIONNÉE - LE PRIX MENSUEL DE LA COTISATION DÉPEND DU TYPE DE CARTE CHOISIE		ESSENTIEL	CONFORT	PREMIUM
La tenue de(s) compte(s)		•	•	•
Un abonnement à des services de banque à distance (Cyberplus Internet et Mobile) par titulaire		•	•	•
Un service d'alertes sur la situation du compte (par SMS, mise en place par Cyberplus)		•	•	•
L'utilisation des cartes dans Apple Pay, Samsung Pay ou toutes autres solutions de paiement mobile agréées par la Banque		•	•	•
Un service de coffre-fort numérique par titulaire ⁽¹⁾		•	•	•
Des chéquiers sur demande (hors frais postaux) ⁽¹⁾		•	•	•
Un conseiller dédié en agence		•	•	•
Des retraits gratuits d'espèces aux distributeurs automatiques de billets d'une autre banque (hors réseau Banque Populaire) située dans la zone euro / par carte	3	illimités	illimités	
Une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement par titulaire – Sécuriplus ⁽²⁾		•	•	
Une autorisation de découvert par compte ⁽¹⁾⁽³⁾		•	•	•
L'exonération d'agios pour les découverts autorisés inférieurs à 500€ ⁽¹⁾		•		
L'exonération d'agios pour les découverts autorisés inférieurs à 1000€ ⁽¹⁾			•	
L'exonération des frais de retraits et de paiements par carte hors zone Euro ⁽⁴⁾				illimités
L'exonération des frais de virements instantanés (Instant Payment)				•



POUR LES PLUS DE 28 ANS

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale)

1 carte	Visa Classic à autorisation quasi-systématique (à débit immédiat) ⁽⁵⁾	6,90€	9,90€	
	Visa Classic	6,90€	9,90€	
	Visa Premier		14,90€	19,90€
	Visa Platinum			25,90€
	Visa Infinite			35,90€

POUR LES 12 À 28 ANS

Forfait Cristal Essentiel (12 à 24 ans) ⁽³⁾	1,00€/mois
Forfait Cristal Essentiel (25 à 28 ans) ⁽³⁾	3,00€/mois



LES RÉDUCTIONS COMPLÉMENTAIRES⁽⁶⁾

Pour les sociétaires CASDEN	10% de réduction
Pour les clients professionnels et dirigeants d'entreprise ⁽⁷⁾	50% de réduction

(1) Clients majeurs uniquement.

(2) Garanties selon limites, conditions et exclusions prévues dans les engagements contractuels en vigueur. Sécuriplus est un contrat assuré par BPCE PRÉVOYANCE, entreprise régie par le code des assurances.

(3) Après étude de votre dossier par la Banque Populaire du Nord et sous réserve de son acceptation.

(4) Hors frais de change.

(5) Obligatoire pour les mineurs.

(6) Les réductions tarifaires ne sont pas cumulables entre elles. La meilleure des offres s'applique.

(7) Les titulaires d'un compte de dépôt destiné à leurs opérations à titre privé et d'un compte courant destiné à leur activité professionnelle ou mandataires d'un compte courant ouvert au nom d'une entreprise bénéficiant d'une réduction de 50% sur toutes les offres.

◆ Ce pictogramme identifie dans les brochures tarifaires les produits et services pouvant composer votre convention personnalisée CRISTAL.

OFFRES GROUPÉES DE SERVICES

FORFAIT CRISTAL DUO

DES SERVICES UTILES ET INDISPENSABLES POUR CEUX QUI NE VEULENT QU'UN COMPTE JOINT

SERVICES INCLUS SELON LA FORMULE SELECTIONNÉE - LE PRIX MENSUEL DE LA COTISATION DÉPEND DU TYPE DE CARTE CHOISIE		ESSENTIEL	CONFORT	Premium
La tenue de compte		•	•	•
Un abonnement à des services de banque à distance (Cyberplus Internet et Mobile) par titulaire		•	•	•
Un service d'alertes sur la situation du compte (par SMS, mise en place par Cyberplus)		•	•	•
L'utilisation des cartes dans Apple Pay, Samsung Pay ou toutes autres solutions de paiement mobile agréées par la Banque		•	•	•
Un service de coffre-fort numérique par titulaire ⁽¹⁾		•	•	•
Des chéquiers sur demande (hors frais postaux) ⁽¹⁾		•	•	•
Un conseiller dédié en agence		•	•	•
Des retraits gratuits d'espèces aux distributeurs automatiques de billets d'une autre banque (hors réseau Banque Populaire) située dans la zone euro / par carte	3	illimités	illimités	
Une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement par titulaire – Sécuriplus ⁽²⁾			•	•
Une autorisation de découvert par compte ⁽¹⁾⁽³⁾		•	•	•
L'exonération d'agios pour les découverts autorisés inférieurs à 500€ ⁽¹⁾			•	
L'exonération d'agios pour les découverts autorisés inférieurs à 1000€ ⁽¹⁾				•
L'exonération des frais de retraits et de paiements par carte hors zone Euro ⁽⁴⁾				illimités
L'exonération des frais de virements instantanés (Instant Payment)				•

+

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale)

1 carte par titulaire (2 max.) ⁽⁵⁾	Visa Classic à autorisation quasi-systématique (à débit immédiat)	8,90€	12,90€	
	Visa Classic	8,90€	12,90€	
	Visa Premier		18,90€	24,90€
	Visa Platinum			32,50€
	Visa Infinite			44,90€

+

LES RÉDUCTION COMPLÉMENTAIRES⁽⁶⁾

Pour les sociétaires CASDEN	10% de réduction
Pour les clients professionnels et dirigeants d'entreprise ⁽⁶⁾	50% de réduction

3,00€ par mois soit 36,00€ par an 

OFFRE D'ACCOMPAGNEMENT DE LA CLIENTÈLE EN SITUATION DE FRAGILITÉ FINANCIÈRE (OCF)

L'OCF est une offre groupée de services réservée à la clientèle en situation de fragilité financière comprenant :

- L'ouverture, la tenue et la fermeture du compte de dépôt,
- Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à autorisation systématique) : Visa Classic à autorisation systématique,
- Le dépôt et le retrait d'espèces dans l'agence de l'établissement teneur du compte,
- Quatre émissions de virements mensuels SEPA dont au moins un virement permanent ainsi que des prélèvements SEPA en nombre illimité,
- Deux chèques de banque par mois,
- Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, SMS, etc.) ainsi que la possibilité d'effectuer à distance des opérations de gestion vers un autre compte du titulaire au sein du même établissement,
- Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS sur le niveau du solde du compte,
- La fourniture de relevés d'identités bancaires,
- Un changement d'adresse une fois par an,

16,50€ par mois

4,00€ par opération,
dans la limite d'un plafond de 16,50€⁽⁷⁾

- Le plafonnement des frais liés aux incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement de compte⁽¹⁾,
- Le plafonnement spécifique des commissions d'intervention prévu à l'article R. 312-4-2,

montant de l'opération, plafonné à 6,00€
6,00€ par rejet⁽⁸⁾
dans la limite d'un plafond mensuel de 16,50€⁽⁷⁾

- Réduction sur les frais de rejet de prélèvement, de virement ou de TIP SEPA pour défaut de provision
- Si montant de l'opération inférieur à 20€,
- Si montant de l'opération supérieur ou égal à 20€

montant de l'opération, plafonné à 6,00€
6,00€ par rejet⁽⁸⁾
dans la limite d'un plafond mensuel de 16,50€⁽⁷⁾

Gratuit

Gratuit

Gratuit

(1) Clients majeurs uniquement.

(2) Garanties selon limites, conditions et exclusions prévues dans les engagements contractuels en vigueur. Sécuriplus est un contrat assuré par BPCE PRÉVOYANCE, entreprise régie par le code des assurances.

(3) Après étude de votre dossier par la Banque Populaire et sous réserve de son acceptation.

(4) Hors frais de change.

(5) Les réductions tarifaires ne sont pas cumulables entre elles. La meilleure des offres s'applique.

(6) Les titulaires d'un compte de dépôt destiné à leurs opérations à titre privé et d'un compte courant destiné à leur activité professionnelle ou mandataires d'un compte courant ouvert au nom d'une entreprise bénéficient d'une réduction de 50% sur toutes les offres.

 Ce pictogramme identifie dans les brochures tarifaires les produits et services pouvant composer votre convention personnalisée CRISTAL.

(1) Frais concernés : les commissions d'intervention, les frais de lettre d'information préalable pour chèque, virement et prélèvement sans provision, les frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé, le forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision, les frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision, les frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision, les frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques, les frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire, les frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque.

(2) Plafonnement des frais liés aux frais d'incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement du compte.

(3) Ces frais n'intègrent pas la commission d'intervention. Elle sera facturée séparément.

OFFRES GROUPÉES DE SERVICES

OFFRES RETIRÉES DE LA COMMERCIALISATION

COTISATION À UNE OFFRE GROUPÉE DE SERVICES - AFFINEA, LA CONVENTION PERSONNALISÉE

Choisissez les produits qui vous conviennent et bénéficiez de remises progressives et permanentes.

	CARTE DE PAIEMENT INTERNATIONALE À DÉBIT IMMÉDIAT	CARTE DE PAIEMENT INTERNATIONALE À DÉBIT DIFFÉRÉ
Fourniture d'une carte de débit		
– Visa Classic (p. 5)	4,00€ par mois	3,83€ par mois
– Visa Premier (p. 5)	10,83€ par mois	10,83€ par mois
– Visa Platinum (p. 5)	18,33€ par mois	18,33€ par mois
– Visa Infinite (p. 5)	26,67€ par mois	26,67€ par mois
– Eurocard Mastercard (p. 5)	4,00€ par mois	3,83€ par mois
– Visa Classic Facélia (p. 6)	4,00€ par mois	3,83€ par mois
– Visa Premier Facélia (p. 6)	10,83€ par mois	10,83€ par mois
– Visa Platinum Facélia (p. 6)	18,33€ par mois	18,33€ par mois
et cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiement		
– Assurance perte ou vol des moyens de paiement (Sécuriplus p. 15)	28,20€ par an	



Des produits et services de la gestion quotidienne

– Oppo 24/24 (p. 6)	3,65€ par mois
– Sécuri High-Tech (p. 15)	À partir de 3,10€ par mois
– Fructi-Budget 2 (p. 15)	À partir de 2,46€ par mois
– Fructi-Facilités (p. 15)	1,85€ par mois
– Cyberconfiance (p. 4)	2,10€ par mois
– Droit à l'imprévu (p. 4)	3,15€ par mois
– Relevé IFI (p. 14)	2,33€ par mois
– Relevé Patrimonial (p. 14)	4,16€ par mois
– BPN'International (p. 17)	31,00€ par mois



Vous permettent de bénéficier de réductions tarifaires progressives sur les tarifs unitaires des produits et services souscrits

– 4 produits ou services	>	10 % de remise
– 5 produits ou services	>	15 % de remise
– 6 produits ou services	>	20 % de remise
– 7 (ou plus) produits ou services	>	30 % de remise

Ces remises s'appliquent aussi sur la carte choisie et l'assurance des moyens de paiement.

Vous pouvez souscrire d'autres produits et services bénéficiant du même pourcentage de remise sur leur tarif unitaire

– Moviplus (p. 5)	2,50€ par mois
– Crescendo (p. 13)	0,70€ par mois
– Dédicace (p. 15)	À partir de 1,85€ par mois

Les avantages complémentaires

Produits offerts

- Tenue de compte
- Envoi simple de chéquiers à votre domicile

Réduction additionnelle sur le tarif unitaire des produits souscrits dans la convention

50% de réduction supplémentaire pour les clients âgés de 16 à 21 ans inclus
 30% de réduction supplémentaire pour les clients âgés de 22 à 24 ans inclus
 20% de réduction supplémentaire pour les clients âgés de 25 à 27 ans inclus
 20% de réduction supplémentaire pour les clients équipés d'une convention professionnelle

OFFRES RETIRÉES DE LA COMMERCIALISATION

COTISATION À UNE OFFRE GROUPÉE DE SERVICES

Cotisation mensuelle	EQUI-PAGE ALIZE ⁽¹⁾	PRIVI-LÈGE	EQUIPAGE HORIZON SKIPPER 16-28 ANS ⁽²⁾	CONVENTION CARTE	EQUI-PAGE REGATE	EQUI-PAGE CROISIÈRE	CONVENTION ENERGIE BANQUE POP (16-21 ANS)
Visa Electron	11,00€		2,95€	5,35€	11,30€	11,30€	2,80€
Visa Classic Facélia	11,00€	14,80€					
Visa Premier Facélia	17,40€	20,40€					
Visa Platinum Facélia	25,40€	29,00€					
Visa Infinite	31,40€	34,30€					31,40€
Visa Classic	11,00€	14,80€	3,55€	6,40€	11,30€	11,30€	
Visa Premier	17,40€	20,40€					17,05€

(1) Convention à demi-tarif pour les jeunes actifs jusqu'à 28 ans avec domiciliation de salaire.

(2) Convention réservée aux étudiants et apprentis entre 16 et 28 ans.

COTISATION BUDJ POUR LES 12-17 ANS INCLUS

- Cotisation à une offre groupée de services Budj

- carte Budj Visa
- forfait de tenue de compte
- accès internet et téléphone
- Sécuriplus, l'assurance des moyens de paiement
- Crescendo, alimentation du compte d'épargne
- relevé de compte mensuel

2,10€ par mois

IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

COMMISSION D'INTERVENTION

- Par opération avec un plafond de 80,00€ par mois 8,00€ 

DÉFINITION

Somme perçue par l'établissement pour l'intervention en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier (présentation d'un ordre de paiement irrégulier, coordonnées bancaires inexactes, absence ou insuffisance de provision...).



À SAVOIR

La réglementation prévoit, pour les clients détenteurs de l'Offre d'accompagnement de la Clientèle en situation de Fragilité financière (OCF) et les clients identifiés comme fragiles financièrement, un plafonnement mensuel des frais d'incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement de comptes (pages 9 et 11). Les bénéficiaires des Services Bancaires de Bases bénéficient d'un plafonnement mensuel spécifique des commissions d'intervention (page 4).

OPÉRATIONS PARTICULIÈRES

- | | | | | | |
|--|---|----------------|-------|--------------------|--------|
| • Frais par saisie administrative à tiers détenteur ⁽¹⁾ | 10% du montant de la créance (dans la limite d'un plafond de 83,33€) | | | | |
| • Frais par saisies-attribution / frais par saisies conservatoires | 104,00€ par acte | | | | |
| • Frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé | <table border="1"> <tbody> <tr> <td>– envoi simple</td> <td>8,35€</td> </tr> <tr> <td>– envoi recommandé</td> <td>19,80€</td> </tr> </tbody> </table> | – envoi simple | 8,35€ | – envoi recommandé | 19,80€ |
| – envoi simple | 8,35€ | | | | |
| – envoi recommandé | 19,80€ | | | | |

INCIDENTS DE PAIEMENT

INCIDENTS LIÉS AUX CHÈQUES

Rejet de chèque

- | | | | | | |
|--|--|-------------------------------------|------------------|-----------------------------|------------------|
| • Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision ⁽²⁾ | <table border="1"> <tbody> <tr> <td>– Chèque inférieur ou égal à 50,00€</td> <td>22,00€ par rejet</td> </tr> <tr> <td>– Chèque supérieur à 50,00€</td> <td>42,00€ par rejet</td> </tr> </tbody> </table> | – Chèque inférieur ou égal à 50,00€ | 22,00€ par rejet | – Chèque supérieur à 50,00€ | 42,00€ par rejet |
| – Chèque inférieur ou égal à 50,00€ | 22,00€ par rejet | | | | |
| – Chèque supérieur à 50,00€ | 42,00€ par rejet | | | | |

Sur l'extrait de compte, le libellé utilisé est : **forfait de chèque rejeté**

DÉFINITION

Rejet de chèque : le forfait de frais de rejet d'un chèque comprend les frais de lettre d'information préalable pour chèque émis sans provision, les frais de rejet, l'envoi de la lettre d'injonction, la déclaration à la Banque de France, la délivrance d'un certificat de non-paiement, le blocage de la provision pour régularisation et la demande de mainlevée d'interdiction bancaire.

- | | |
|---|-------------------|
| • Frais d'ouverture de dossier de surveillance suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques | 26,00€ |
| • Frais pour chèque émis en période d'interdiction bancaire | 34,50€ par chèque |
| • Frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision | 13,50€ |
| • Frais pour chèque remis et retourné pour motif autre que sans provision | 15,60€ |

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

INCIDENTS LIÉS AUX PRÉLÈVEMENT ET VIREMENTS

Rejet de prélèvement

- | | | | | | |
|--|--|----------------------------------|------------------------|--|------------------|
| • Frais de lettre d'information préalable pour prélèvement sans provision (maximum 1 par jour) | 13,50€ | | | | |
| • Frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision (y compris échéance de prêt) ⁽¹⁾⁽²⁾ | <table border="1"> <tbody> <tr> <td>– Prélèvement inférieur à 20,00€</td> <td>Montant de l'opération</td> </tr> <tr> <td>– Prélèvement supérieur ou égal à 20,00€</td> <td>12,00€ par rejet</td> </tr> </tbody> </table> | – Prélèvement inférieur à 20,00€ | Montant de l'opération | – Prélèvement supérieur ou égal à 20,00€ | 12,00€ par rejet |
| – Prélèvement inférieur à 20,00€ | Montant de l'opération | | | | |
| – Prélèvement supérieur ou égal à 20,00€ | 12,00€ par rejet | | | | |

(Sur l'extrait de compte, le libellé utilisé est : **frais rejet prélèvement**)

Rejet de virement

- | | |
|---|---------|
| • Frais de lettre d'information préalable pour virement sans provision (maximum 1 par jour) | 13,50€ |
| • Frais de non-exécution de virement occasionnel pour défaut de provision ⁽¹⁾ | Gratuit |
| • Frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision ⁽¹⁾ | Gratuit |
| • Frais par virement occasionnel incomplet (coordonnées bancaires absentes/incorrectes) | Gratuit |

(Sur l'extrait de compte, le libellé utilisé est : **frais rejet virement**)

Frais de rejet d'un virement ou d'un TIP SEPA⁽¹⁾

- | | |
|------------------------------|------------------------|
| – inférieur à 20,00€ | Montant de l'opération |
| – supérieur ou égal à 20,00€ | 12,00€ ⁽²⁾ |

Ces montants forfaitaires comprennent : les frais de rejet et la notification du refus d'exécution de l'ordre de paiement.

INCIDENTS LIÉS AUX CARTES

- | | |
|--|---|
| • Frais d'opposition (blocage) de la carte par le titulaire pour perte, vol ou usage frauduleux ou par la banque pour usage abusif | Gratuit  |
| • Frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire | 52,00€ |
| • Frais de traitement carte capturée au DAB, en cas d'usage abusif | 52,00€ |

PLAFONNEMENTS SPÉCIFIQUES

- | | |
|---|--------------------------------|
| • Frais liés aux incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement du compte ⁽³⁾ pour les clients détenteurs de l'OCF | Plafonnement à 16,50€ par mois |
| • Frais liés aux incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement ⁽³⁾ du compte pour les clients identifiés comme fragiles financièrement et/ou éligibles à l'OCF au titre des articles L. 312-1-3 et R.312-4-3 du code monétaire et financier | Plafonnement à 25,00€ par mois |

(1) Ces frais ne sont pas soumis à TVA.

(2) Ces frais n'intègrent pas la commission d'intervention. Elle sera facturée séparément.

(1) Quelles que soient la devise, la provenance et la destination de l'opération.

(2) Ces frais n'intègrent pas la commission d'intervention. Elle sera facturée séparément.

(3) Frais concernés : les commissions d'intervention, les frais de lettre d'information préalable pour chèque virement et prélèvement sans provision, les frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé, le forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision, les frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision, les frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision, les frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques, les frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire, les frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque.

DÉCOUVERTS ET CRÉDITS

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

DÉCOUVERTS ET AUTORISATIONS DE DÉCOUVERT⁽¹⁾

- Minimum forfaitaire d'intérêts débiteurs 9,90€ par trimestre

À SAVOIR

Non compris dans le TAEG, le minimum forfaitaire d'intérêts débiteurs s'applique pour tous les découverts (autorisés ou non autorisés) si le solde moyen débiteur du compte est inférieur à 400€ en moyenne journalière calculée entre deux arrêtés de comptes trimestriels.

AUTORISATION DE DÉCOUVERT⁽²⁾

- Autorisation de découvert permanent

- Intérêts débiteurs au taux de (Taux de Référence⁽³⁾ + 8,05%)⁽⁴⁾
- Frais de gestion

16,00%

Gratuit

Pour exemple : pour une utilisation du découvert de 1 000€, pendant une durée de 30 jours consécutifs, au taux débiteur de 16,00%, le TAEG⁽⁵⁾ ressort à 17,35%⁽⁴⁾. Le TAEG réel, fonction de votre utilisation, sera indiqué sur vos relevés de compte.

- Autorisation de découvert ponctuelle

- Intérêts débiteurs au taux de (Taux de Référence⁽³⁾ + 12,88%)⁽⁴⁾
- Frais de gestion

20,83%

Gratuit

Pour exemple : pour une utilisation du découvert de 1 000€, pendant une durée de 30 jours consécutifs, au taux débiteur de 19,50%, le TAEG⁽⁵⁾ ressort à 20,83%⁽⁴⁾. Le TAEG réel, fonction de votre utilisation, sera indiqué sur vos relevés de compte.

DÉFINITION : Agios (ou intérêts débiteurs)

Référez-vous au glossaire sur le site du Comité Consultatif du Secteur Financier (<https://www.ccsfin.fr/informations-pratiques/glossaires>).

DÉCOUVERT^{(1) (2)}

- Découvert non autorisé

- Intérêts débiteurs au taux de (Taux de Référence⁽³⁾ + 12,88%)⁽⁴⁾
- Frais de gestion

20,83%

Gratuit

Pour exemple : pour une utilisation du découvert de 1 000€, pendant une durée de 30 jours consécutifs, au taux débiteur de 19,50%, le TAEG⁽⁵⁾ ressort à 20,83%⁽⁴⁾. Le TAEG réel, fonction de votre utilisation, sera indiqué sur vos relevés de compte.

DÉFINITION : TAEG

Référez-vous au glossaire sur le site du Comité Consultatif du Secteur Financier (<https://www.ccsfin.fr/informations-pratiques/glossaires>).

- (1) Accessible à partir de 18 ans et sous réserve de l'acceptation de la Banque Populaire.
- (2) Taux débiteur plafonné au taux de l'usure fixé par les pouvoirs publics. Taux d'usure disponibles en agence. Autorisation de découvert utilisable pendant une ou plusieurs périodes n'excédant pas 30 jours consécutifs.
- (3) Taux de Référence Banque Populaire du Nord : 7,95% en vigueur au 01/10/2021. Ce taux est soumis aux conditions des marchés financiers et peut être révisé à tout moment.
- (4) Ce taux est écrété trimestriellement en fonction du taux de l'usure. Le taux de référence ainsi que la marge sont susceptibles de variation dont le titulaire est informé préalablement. Le taux de référence est 7,95% l'an au 01/10/2021.
- (5) TAEG (Taux Annuel Effectif Global) indicatif annuel calculé conformément à l'annexe à l'article R314-3 du code de la consommation sur la base d'une utilisation immédiate, constante et intégrale sur une durée de 365 ou 366 jours ou sur la durée totale du découvert si la durée est déterminée.

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

CRÉDITS À LA CONSOMMATION⁽¹⁾

- Crédit renouvelable
– Facélia⁽²⁾⁽³⁾

Le crédit renouvelable Facélia⁽²⁾ est un produit de BPCE Financement⁽⁴⁾ qui en fixe les conditions tarifaires

À SAVOIR

Le crédit renouvelable peut être souscrit indépendamment de la carte bancaire.

- Prêt personnel (dont travaux inférieurs à 75 000€)

- Taux débiteur
- Frais de dossier (en % du montant emprunté)
- Minimum
- Maximum

Nous consulter
1,00% du montant du prêt

70,00€
300,00€

- Crédit Étudiant, Crédit Apprentis, Crédit Permis à 1€ par jour

- Frais de dossier

Nous consulter
Gratuit

- Caution locative

Pour les Jeunes âgés de moins de 28 ans et les Jeunes Actifs

1% maximum
du montant annuel garanti + frais de dossier de 30€

- Location avec Option d'Achat

- Location Longue Durée

Nous consulter
Nous consulter

- Prêt Travaux supérieur à 75 000€

- frais de dossier proportionnels au montant du prêt
- minimum
- maximum

1,00%
300,00€
800,00€

- Prêt Travaux économie d'énergie

- frais de dossier forfaitaire

100,00€

- Eco Prêt à taux Zéro (montant maximal de 30 000€ sur 15 ans, sans intérêt ni frais de dossier)

Nous consulter

CRÉDITS IMMOBILIERS⁽⁵⁾

- Taux débiteur

Nous consulter

- Prêt immobilier

- Frais de dossier (en % du montant emprunté)
- Pour les prêts d'un montant inférieur à 30 000€, le montant des frais de dossier sera de 300€

1,00%

- Prêt Epargne Logement

- Frais de dossier
- Taux

Gratuit
Nous consulter

- Prêt à l'Accession Sociale (PAS)

- Frais de dossier maximum

500,00€

Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

(1) À partir de 18 ans, sous réserve d'acceptation de votre dossier par la Banque Populaire du Nord, prêteur et après expiration du délai légal de rétractation.

(2) Crédit renouvelable pouvant être associé à une carte permettant de payer soit au comptant comme une carte de paiement classique, soit à crédit par l'utilisation du crédit renouvelable associé. Le choix du mode de règlement à crédit est un service disponible pour : les retraits d'espèces et les paiements de proximité en France ; les paiements à distance sous réserve de la disponibilité du service chez les e-commerçants ; les paiements depuis la solution de paiements mobile agréée par l'Émetteur sous réserve de la disponibilité du service. Vous exprimez votre choix lors du règlement de votre achat ou du retrait au distributeur de billets. Conformément à la loi, à défaut de choix, l'opération sera effectuée au comptant. Il peut également être utilisé par virement sur votre compte de dépôt ou par émission de chèques. Pour plus d'informations, reportez-vous à la brochure commerciale de votre agence Banque Populaire.

(3) Sous réserve d'acceptation de votre dossier et après expiration du délai légal de rétractation.

(4) Sous réserve d'acceptation par BPCE Financement et après expiration du délai légal de rétractation. Carte non commercialisée auprès des mineurs.

(5) Sous réserve d'acceptation de votre dossier par la Banque Populaire du Nord, prêteur. Pour le financement d'une opération relevant des articles L. 313-1 et suivants du Code de la consommation (crédit immobilier), l'emprunteur dispose d'un délai de réflexion de dix jours avant d'accepter l'offre de crédit. La réalisation de la vente est subordonnée à l'obtention du prêt. Si celui-ci n'est pas obtenu, le vendeur doit rembourser les sommes versées.

DÉCOUVERTS ET CRÉDITS

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

• Prêt à taux zéro	Gratuit
– Frais de dossier	

GARANTIES ET PRESTATIONS DIVERSES⁽¹⁾

FRAIS DE GARANTIES

• Cautions bancaires

- commission d'engagement perçue sur le montant de l'engagement
- établissement d'un acte de caution
- frais de mainlevée standard
- dénonciation de caution

2% par an avec un minimum de 4,70€ par trimestre
À partir de 42,00€
16,00€
62,50€

• Les garanties

- nantissement de produits monétaires
- nantissement de parts de SCI/SCPI
- délégation sur produits d'assurance-vie
- mainlevée de garantie
- gage de compte d'instruments financiers
- attestation de mainlevée de garantie (hors frais et débours liés à l'accomplissement des formalités légales, réglementaires ou contractuelles)
- caution SACCEF (CEGC)
- garantie CASDEN
- PPD (Privilège de Prêteur de Deniers) et hypothèque
- autres garanties

136,00€
455,00€
À partir de 62,50€
84,00€ par prêt
260,10€
62,50€

Nous consulter
Nous consulter
Frais et débours liés à l'accomplissement des formalités légales, réglementaires ou contractuelles
Nous consulter

AUTRES OPÉRATIONS/PRESTATIONS LIÉES AUX CRÉDITS

• Autres prestations

- duplicita du tableau d'amortissement
- lettre d'information annuelle aux cautions (dans la limite de 2 actes)
- décompte de prêt en cours
- copie de contrat de prêt, factures
- annulation de prêt
- modification date d'échéance
- modification de compte payeur
- frais d'avenant sur prêt (hors substitution assurance emprunteur)
- pour les motifs suivants : modulation de la durée ou désolidarisation ou changement de garantie ou report d'échéance ou franchise.
- autres motifs
- frais d'attestation ordonnance
- frais d'attestation sur prêt
- frais de renégociation de prêt immobilier

21,00€
Gratuit

62,50€ par opération
10,00€
21,00€ par prêt
42,00€ par prêt

365,00€ par demande

Nous consulter
10,50€
21,00€ par attestation
Nous consulter

Une notice concernant l'information des emprunteurs relative aux taux maxima autorisés en France est disponible dans les agences de la Banque Populaire du Nord.

ASSURANCE

• Assurance Emprunteur⁽²⁾

L'assurance Emprunteur est liée au crédit. Le coût de l'assurance des emprunteurs (décès, perte totale et irréversible d'autonomie, incapacité de travail) dépend principalement de l'âge de l'assuré, de son état de santé et de la durée du crédit⁽³⁾

• Frais d'étude pour délégation d'assurance

Gratuit

ÉPARGNE ET PLACEMENTS FINANCIERS

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

Outre les frais et tarifs mentionnés ci-dessous, le CLIENT est redevable de façon générale de tous frais, honoraires, impôts et taxes occasionnés par l'ouverture, le fonctionnement, la clôture du compte ou par la souscription d'un produit ou service.

OUVERTURE/ CLÔTURE ET FRAIS DE TENUE ET GESTION DE COMPTE

• Ouverture / Clôture d'un compte d'épargne ou Compte-Titres Ordinaires (CTO) (hors PEA ou PEA PME)	Gratuit
• Ouverture Plan Épargne en Actions (PEA) ou Plan Épargne en Actions dédié aux PME (PEA PME)	Gratuit
• Frais de tenue de compte d'épargne réglementé inactif	Gratuit
• Frais de tenue de compte d'épargne non réglementé inactif ⁽¹⁾ (compte inactif au sens de l'article L.312-19 du code monétaire et financier)	30,00€ par an
• Frais de tenue de compte et de gestion de compte titres, PEA ou PEA-PME inactif (compte inactif au sens de l'article L.312-19 du code monétaire et financier)	Droits de garde ⁽²⁾

TRANSFERT

• Transfert CEL vers une autre banque	110,00€
• Transfert PEL vers une autre banque	110,00€
• Transfert PEP vers une autre banque	minimum de 110,00€ maximum de 190,00€
• Transfert PEA/PEA-PME vers une autre banque	Dans la limite d'un plafond de 150€ 15,00€ par ligne 50,00€ par ligne
• Transfert compte-titres ordinaire vers une autre banque	110,00€
– Frais fixes	
– Frais par ligne	
• Valeurs en dépôt en France	19,80€
• Valeurs en dépôt à l'étranger	46,90€
• Transfert vers un autre établissement du réseau Banque Populaire	Gratuit

ÉPARGNE BANCAIRE

RELEVÉ DE COMPTE MULTIPRODUITS (HORS COMPTE DE DÉPÔT)

SELON PÉRIODICITÉ	PAPIER	ÉLECTRONIQUE
Mensuelle	1,80€/relevé	Gratuit
Trimestrielle	1,80€/relevé	Gratuit
Semestrielle	Gratuit	Gratuit
Annuelle	Gratuit	Gratuit

AUTRES SERVICES

• Crescendo : frais d'abonnement à une épargne automatique	8,40€ par an
--	--------------

(1) Hors cas de défaillance de l'emprunteur.

(2) Contrat assuré par BPCE Vie et CNP Assurances, entreprises régies par le Code des assurances. La banque peut en faire une condition d'octroi du crédit.

(3) Voir limites, conditions et exclusions prévues dans les engagements contractuels en vigueur.

(1) Le montant des frais et commissions de toute nature prélevés annuellement sur un compte d'épargne non réglementé inactif (Compte sur Livret, Livret Sociétaire, Livret Premier Pas, Livret ACEF, Livret Trésor et Optiplus Agré) est plafonné par arrêté ministériel. Ce montant est débité dans la limite du plafond réglementaire.

(2) Les frais et commissions prélevés annuellement ne peuvent être supérieurs aux droits de garde prélevés si le compte n'avait pas été considéré comme inactif.

ÉPARGNE ET PLACEMENTS FINANCIERS

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

PLACEMENTS FINANCIERS

La Banque Populaire, distributeur non indépendant, n'est pas soumis à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec un ou plusieurs producteurs et n'est pas en mesure de fonder son analyse sur un nombre suffisant de produits et services sur le marché car elle travaille principalement avec des entreprises du Groupe BPCE. À ce titre, la Banque Populaire peut bénéficier de rétrocessions de la part de producteurs ou d'émetteurs d'instruments financiers distribués par son intermédiaire. La Banque Populaire peut bénéficier d'avantages non monétaires suivants : la formation des conseillers, la fourniture d'informations relatives aux instruments financiers, la participation à une conférence, la mise à disposition d'outils, etc. Ces avantages ont pour objectif notamment d'améliorer la qualité du service fourni au client.

COMpte-TITRES ORDINAIRES (CTO)

Droits de Garde (frais de tenue de compte)

	COMMISSION PROPORTIONNELLE APPLIQUÉE SUR LA VALORISATION DU PORTEFEUILLE AU DERNIER JOUR DU SEMESTRE		COMMISSION FIXE PAR LIGNE DU PORTEFEUILLE (EN SUPPLÉMENT DE LA COMMISSION PROPORTIONNELLE)	
	TAUX	MINIMUM DE PERCEPTION	MAXIMUM DE PERCEPTION	
Parts sociales	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Valeurs Groupe	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Valeurs Groupe à l'intérieur d'un portefeuille mixte, composé également de valeurs extérieures	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Valeurs Zone Euronext hors Groupe	0,31%	30,25€	1 000,00€	5,15€
Valeurs hors Zone Euronext				

DÉFINITION

Les droits de garde (frais tenue de compte) correspondent à la rémunération perçue par votre banque pour assurer la tenue et le service de votre compte titres (paiement des dividendes, suivi des opérations sur titres...).

Frais de transaction

- Ordre de Bourse Euronext (Paris, Bruxelles, Amsterdam) au comptant

	PAR INTERNET	PAR TÉLÉPHONE	EN AGENCIE
Ordre exécuté			
– Commission proportionnelle au montant de la transaction	0,54%	1,35%	1,35%
– Commission fixe par transaction	-	3,15€	3,15€
– Minimum de perception	8,40€	15,60€	15,60€
Ordre annulé	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Ordre non exécuté	Gratuit	Gratuit	Gratuit

- Opérations sur valeurs étrangères

Nous consulter

Ordre exécuté avec Service de Règlement différé (SRD)

ORDRE EXÉCUTÉ	PAR INTERNET	PAR TÉLÉPHONE
Commission de règlement différé	0,63%	0,63%
Frais de prorogation	0,21%	0,21%
Frais minimum prorogation	15,60€	15,60€

Opération sur Organisme de Placement Collectif (OPC)⁽¹⁾

- Souscriptions
 - Souscription OPC réseau Banque Populaire
 - Souscription OPC autres établissements
- Cessions ou rachats
 - Rachat OPC réseau Banque Populaire hors fonds à formule
 - Rachat avant échéance de fonds à formule
 - Rachat avant échéance de FCP garanti ou à promesse

Nous consulter

Nous consulter

Gratuit

Nous consulter

Nous consulter

À SAVOIR

La facturation des ordres de Bourse dépend principalement de la place sur laquelle les titres sont négociés, du montant de l'ordre et du mode de transmission choisi.

(1) OPC = organisme de placement collectif (OPCVM, FIA). Conformément à la réglementation en vigueur, pour obtenir des informations sur les coûts et charges ex-ante et ex-post liés aux produits et aux services financiers, le Client doit se reporter aux informations précontractuelles ou aux documents réglementaires propres à chaque type d'opération ou instrument financier que la Banque remet ou tient à disposition du Client selon les cas.

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

PLAN D'ÉPARGNE EN ACTIONS (PEA) ET PLAN D'ÉPARGNE EN ACTIONS DÉDIÉ AUX PME PEA PME

Droits de Garde (frais de tenue de compte)

	TITRES COTÉS	TITRES NON COTÉS
Frais variables	0,40% de la valeur des titres détenus ou de la valeur de rachat du contrat	
Frais fixes par ligne de titre détenus	5,00€	25,00€
Parts sociales	Gratuit	
Valeurs Groupe	Gratuit	
Valeurs Groupe à l'intérieur d'un portefeuille mixte composé également de valeurs extérieures	Gratuit	

À SAVOIR

Les droits de garde (frais de tenue de compte) sont calculés sur la valorisation du portefeuille au dernier jour du semestre. Ils sont prélevés le mois suivant le semestre (ou trimestriellement pour les abonnés LineBourse).

Frais de transaction (achat ou vente)

	PAR INTERNET	PAR TÉLÉPHONE	EN AGENCIE
Actions	0,50% du montant de la transaction	1,20% du montant de la transaction	1,20% du montant de la transaction
Parts de SARL	-	1,20% du montant de la transaction	1,20% du montant de la transaction
Organisme de Placement Collectif (OPC) ⁽¹⁾ réseau Banque Populaire ou autres établissements		Nous consulter	
Ordre annulé	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Ordre non exécuté	Gratuit	Gratuit	Gratuit
• Opérations sur valeurs étrangères		Nous consulter	
AUTRES OPÉRATIONS			
• Édition et envoi de l'Imprimé fiscal unique			Gratuit
• Duplicita et envoi de l'Imprimé fiscal unique			21,00€
• Relevé IFI (Impôt sur la Fortune Immobilière) (1 relevé par an)			28,00€ par an
• Relevé Patrimonial (4 relevés par an)			50,00€ par an
• Bilan Patrimonial			Nous consulter
• Relevé ponctuel de portefeuille			Gratuit
• Titres non cotés PEA			
– Frais de transaction			
• Titres non cotés CTO			
– Frais de transaction			
AUTRES SERVICES			
• Hisséo			Gratuit
Service de versements programmés pour investir sur les marchés financiers			
GESTION SOUS MANDAT			
			Nous consulter
PARTS SOCIALES			
• Frais de souscription, détention, rachat de parts sociales, quel que soit le support de détention (compte dédié, CTO ou PEA)			Gratuit

(1) Les frais de souscription d'OPC s'ajoutent aux éventuels frais et commissions facturés par la société de gestion, sauf en cas de perception de rétrocessions par votre Banque Populaire. Conformément à la réglementation en vigueur, pour obtenir des informations sur les coûts et charges ex-ante et ex-post liés aux produits et aux services financiers, le Client doit se reporter aux informations précontractuelles ou aux documents réglementaires propres à chaque type d'opération ou instrument financier que la Banque remet ou tient à disposition du Client selon les cas.

ASSURANCES ET PRÉVOYANCE

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

Les offres d'assurance, détaillées ci-après, sont soumises à des conditions et exclusions (vous retrouverez toutes les dispositions contractuelles en vigueur, dans la notice d'information ou les conditions générales du contrat). N'hésitez pas à contacter votre conseiller pour toute information complémentaire.

VOUS ASSURER AINSI QUE VOS PROCHES

• ASSUR-BP Santé⁽¹⁾ Contrat complémentaire santé	Nous consulter
• Multirisque des Accidents de la Vie⁽²⁾ Contrat de prévoyance qui assure une indemnisation en cas de décès ou d'accident de la vie privée et des services d'assistance pour aider l'assuré et ses proches dans les situations difficiles.	Nous consulter
• Assurance obsèques⁽³⁾ Solution pour anticiper le financement de vos obsèques et préserver vos proches. Elle assure notamment aux bénéficiaires de votre choix, le versement d'un capital destiné à financer une partie ou la totalité des frais de vos obsèques.*	Nous consulter
• Autonomis⁽²⁾ Contrat d'assurance dépendance, prévoyant des prestations financières en cas de survenance de dépendance ainsi que des garanties d'assistance pour l'aidé, et l'aident	Nous consulter
• Assurance Famille⁽⁴⁾ Contrat qui vous assure financièrement vous et votre famille contre les aléas de la vie	Nous consulter
• Fructi-Budget 2⁽⁵⁾ Contrat garantissant le versement d'une rente mensuelle en cas de décès accidentel de l'assuré – montant garanti 1 500€/mois – montant garanti 3 000€/mois	à partir de 29,50€ par an à partir de 51,00€ par an
• Fructi-Facilités⁽⁶⁾ Contrat versant un capital en fonction de la situation du compte lors du décès du titulaire	22,20€ par an

ASSURER VOS BIENS

• Assurance Auto Contrat qui couvre la responsabilité civile de l'assuré et qui lui assure une indemnisation et des services d'assistance en cas de dommages corporels ou dommages matériels causés à son véhicule ⁽¹⁾	Nous consulter
• Assurance 2 Roues Contrat qui couvre la responsabilité civile de l'assuré et qui assure une indemnisation et des services d'assistance en cas de dommages corporels ou dommages matériels causés à son 2 roues ⁽¹⁾	Nous consulter
• Assurance Habitation Contrat permettant de couvrir l'assuré et ses proches ainsi que son logement en cas de sinistre couvert ⁽¹⁾	Nous consulter
• Tranquil'habitat⁽⁷⁾ Contrat de prestation de services de télésurveillance	Nous consulter
• Sécuri High Tech⁽⁵⁾ Un contrat unique pour protéger la plupart de vos appareils high-tech nomades d'une valeur d'achat unitaire supérieure à 30€ à l'exception des téléphones mobiles) en cas de bris accidentel ou de vol en France comme à l'étranger.* – formule solo – formule famille	3,10€ par mois 4,10€ par mois

*Voir limites, conditions et exclusions prévues dans les engagements contractuels en vigueur.

- (1) Contrat assuré par BPCE Assurances, entreprise régie par le Code des assurances. Les prestations d'assistance sont mises en œuvre par IMA GIE. Entreprises régies par le Code des assurances.
(2) Contrat assuré par BPCE Prévoyance, entreprise régie par le code des assurances. Les prestations d'assistance sont mises en œuvre par IMA ASSURANCES. Entreprises régies par le Code des assurances.
(3) Contrat assuré par BPCE Vie. Les prestations d'assistance sont mises en œuvre par IMA ASSURANCES. Entreprises régies par le Code des assurances.
(4) Contrat assuré par BPCE Vie, et BPCE Prévoyance. Les prestations d'assistance sont mises en œuvre par IMA ASSURANCES. Entreprises régies par le code des assurances.
(5) Contrat assuré par BPCE Prévoyance, entreprise régie par le Code des assurances.
(6) Contrat assuré par BPCE Vie, entreprise régie par le Code des assurances.
(7) Tranquil'Habitat est un service réalisé par IMA PROTECT.

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

VOUS PROTÉGER AU QUOTIDIEN

• Protection juridique⁽¹⁾ Contrat qui apporte une assistance juridique à l'assuré et permet la prise en charge des frais nécessaires à sa défense en cas de litiges	Nous consulter
--	----------------

ASSURER VOTRE ÉPARGNE

• Dédicace⁽²⁾ Contrat vous permettant de transmettre à vos proches le double de votre épargne placée à la Banque Populaire, en cas de décès accidentel	à partir de 22,20€ par an
---	---------------------------

ASSURER VOS MOYENS DE PAIEMENTS

• Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement Sécuriplus⁽²⁾ Assurance des chéquiers et cartes bancaires en cas de perte ou de vol, en France comme à l'étranger, permettant le remboursement des clés et papiers s'ils sont volés ou perdus simultanément. Cette assurance fonctionne également si l'on vous dérobe vos espèces lors d'un retrait au distributeur, dans le cas d'une usurpation d'identité (utilisation frauduleuse des données personnelles) et lors du bris ou du vol de votre téléphone portable.*	28,20€ par an
---	---------------

OFFRES RETIRÉES DE LA COMMERCIALISATION

• Fructi-Facilités jeunes⁽³⁾	Nous consulter
• Fructi-famille⁽⁴⁾	Nous consulter
• Tisséa⁽⁴⁾	Nous consulter
• ASSUR-BP AUTO⁽⁵⁾	Nous consulter
• ASSUR-BP MOTO⁽⁵⁾	Nous consulter
• ASSUR-BP CYCLO⁽⁵⁾	Nous consulter
• ASSUR-BP Habitat⁽⁵⁾	Nous consulter
• ASSUR-BP Enfant⁽⁵⁾⁽⁶⁾	19,00€ par an ⁽⁷⁾
• ASSUR-BP Horizon⁽⁵⁾	À partir de 26,00€ par an ⁽⁸⁾

*Voir limites, conditions et exclusions prévues dans les engagements contractuels en vigueur.

(1) Contrat assuré par Covea Protection Juridique, entreprise régie par le Code des assurances.

(2) Contrat assuré par BPCE Prévoyance, entreprise régie par le Code des assurances.

(3) Contrat assuré par BPCE Vie, entreprise régie par le Code des assurances.

(4) Contrat assuré par BPCE Vie, et BPCE Prévoyance. Les prestations d'assistance sont mises en œuvre par IMA ASSURANCES. Entreprises régies par le Code des assurances.

(5) Contrat assuré par BPCE IARD, entreprise régie par le Code des assurances.

(6) Réservé aux détenteurs de contrat ASSUR-BP Habitat.

(7) Tarif pour la rentrée 2020-2021 valable jusqu'au 31/08/2021. Ce tarif est susceptible de varier.

(8) S'applique pour les contrats avec une date d'effet à compter du 01/06/2020 jusqu'au 31/05/2021. Ce tarif est susceptible de varier.

◆ Service proposé dans les offres CRISTAL

AUTRES PRESTATIONS ET SERVICES

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

FRAIS DE SUCCESSION

- Ouverture du dossier : frais calculés en fonction du montant des avoirs et des typologies de produits détenus au jour du décès, hors assurance vie, à hauteur de 100 % des comptes individuels et 50 % des comptes joints.
- Frais de traitement du dossier de succession
1% du montant total des avoirs
- Virement pour paiement de la facture Pompes Funèbres et notaire
- Autre type de factures à la demande des ayants droit
- Option transmission sur assurance-vie
- Frais de réouverture d'un dossier de succession
- Succession internationale
- Évaluation des avoirs du conjoint survivant
- Frais annuels pour dossier non réglé, avec date d'ouverture > 1 an
- Recyclage en assurance-vie
- Transfert de titres vers un autre établissement du réseau Banque Populaire
- Désolidarisation de compte succession

Minimum 73,00€
Maximum 572,00€

4,50€

9,50€

Gratuit

30,00€

75,00€

Gratuit

83,50€

Gratuit

Gratuit

Gratuit

OPÉRATIONS INTERNATIONALES⁽¹⁾

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

LES OPÉRATIONS DE CHANGE

- Commande de devises en espèces⁽²⁾
 - ≥ 100€
 - < 100€
- Vente de devises en espèces⁽²⁾
 - ≥ 50€
 - < 50€

Cours de change + 0,52% du montant
Cours de change + 0,52% du montant
+ frais fixes de 3,15€

Cours de change + 0,52% du montant
Cours de change + 0,52% du montant
+ frais fixes de 3,15€

À SAVOIR

Le cours de change appliqué est celui en vigueur le jour de la transaction.

- Encaissement de chèques de voyage

– En devises

- ≥ 50€
- < 50€

Cours de change + 0,52% du montant
Cours de change + 0,52% du montant
+ frais fixes de 3,15€

OPÉRATIONS PAR CARTE BANCAIRE⁽¹⁾

	OPÉRATIONS EN € DANS LA ZONE EEE ⁽⁴⁾	OPÉRATIONS EN DEVISE ⁽⁵⁾ OPÉRATIONS EN EUROS, HORS ZONE EEE ⁽⁴⁾
Paiements par cartes bancaires	Gratuit	2,90% ⁽⁵⁾  du montant de la transaction
Retraits par cartes bancaires (distributeurs)	Gratuit ⁽⁶⁾⁽⁷⁾	Commission de retrait : 3,15€  + 3,00% ⁽⁵⁾ du montant du retrait
Retraits par cartes bancaires (guichets bancaires)		Commission de retrait : 5,20€  + 2,90% ⁽⁵⁾ du montant du retrait

VIREMENTS NON SEPA

ÉMISSION D'UN VIREMENT NON SEPA

Virement en € hors zone SEPA ou en devises (quel que soit le pays)

	• VIREMENTS EN DEVISES DANS L'EEE (+SUISSE) • TOUS VIREMENTS (EUROS OU DEVISES) VERS PAYS HORS EEE
Envoi de virements	Commission de transfert : 0,1% du montant (mini perçu : 18,75€) + frais de virement papier : 10,00€ ⁽⁸⁾ + commission de change si virement émis en devises : 0,05% du montant ⁽⁵⁾ (minimum perçu : 14,05€)
Réception de virements	Commission de rapatriement : 15,70€ + commission de change si virement reçu en devises : 0,05% du montant ⁽⁵⁾ (minimum perçu : 14,05€)

(1) Opérations en devises hors Euro ou impliquant un pays hors EEE⁽⁵⁾.

(2) Sous réserve de disponibilité des fonds.

(3) Les opérations par carte bancaire réalisées dans les pays de l'EEE, en Franc Pacifique, en Couronne Suédoise ou en Leu Roumain sont gratuites.

(4) Voir détail zone EEE en page 19.

(5) Hors taux de change.

(6) Gratuit avec Visa Premier, Visa Premier Facelia, Visa Platinum, Visa Platinum Facelia, Visa Infinite.

(7) Gratuit pour les 2 premiers retraits avec Visa Classic, Visa Classic Facelia, Mastercard, Visa Electron, Carte Visa à contrôle de solde et Budj Visa. À compter du 3^e retrait dans le mois, 1,00€ par retrait.

(8) Frais d'opération gratuits par internet.

 Service proposé dans les offres CRISTAL

OPÉRATIONS INTERNATIONALES⁽¹⁾

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

À SAVOIR

La commission de change est perçue à chaque opération de virement (émis ou reçu) en devises ou chèques (émis ou reçus) en devises nécessitant l'achat ou la vente des devises. La commission de change s'applique proportionnellement au montant de la transaction.

AUTRES SERVICES

- **BPN International (pour étudiant et salarié expatrié)**
Les frais de retraits et de paiements réalisés à l'étranger par carte bancaire sont pris en charge quels que soient le nombre et le montant.
- **Achat et vente sur compte devise**
(+ commission de change)
- **Avis d'opéré sur rapatriement et virement**
- **Frais acquit SWIFT**
- **Émission de chèque de banque**
- **Chèque import**
- **Frais d'envoi DHL**
 - France
 - Étranger
- **Frais de réparation ou de recherche**
- **Gestion de compte en devise**

31,00€ par mois
15,70€
2,50€
6,25€
12,50€
16,70€
15,65€
36,50€
15,70€
70,00€ par an

NUMÉROS UTILES

POUR RESTER EN CONTACT AVEC VOTRE BANQUE À TOUT MOMENT

• Pour contacter un conseiller

La ligne directe de votre conseiller est disponible sur vos relevés de compte, dans votre espace Cyberplus, ou sur notre application Banque Populaire.

• Un accès direct à votre compte où que vous soyez et 24h/24 :

- www.banquepopulaire.fr/nord Rubrique MON COMPTE
- Application Banque Populaire rubrique COMPTES
- Par SMS avec le 6 11 10 (0,37€/SMS) (hors surcoût selon opérateur)
- Par téléphone, **BPN Direct**

Un conseiller est à votre disposition
du lundi au vendredi de 9h à 18h et le samedi de 9h à 12h15

De France : **0 820 120 120** Service 0,20 € / min + prix appel

De l'étranger : **(0033)3 28 36 68 07**⁽¹⁾

⁽¹⁾Appel non surtaxé - coût selon opérateur mobile

En dehors de ces horaires d'ouverture
avec **Tonalité Plus** (serveur vocal)

Depuis la France, au : **0 892 890 009** Service 0,30 € / min + prix appel

Depuis l'étranger, au : **(0033) 171 08 71 04**

• Déclarer un sinistre Sécuriplus :

BPCE Prévoyance : 01 84 94 00 93

(prix d'un appel local, tarif selon opérateur depuis l'étranger)
du lundi au vendredi de 8h à 20h et le samedi de 9h à 17h
(hors jours fériés ou chômés)

• Contestations Opérations Cartes

Du lundi au samedi de 8h à 22h au :

09 69 36 06 35 Service gratuit + prix appel

(1) Opérations en devises hors Euro ou impliquant un pays hors EEE⁽²⁾.
(2) Voir détail zone EEE en page 19.

NOS PARTENAIRES / MENTIONS LÉGALES

Les crédits renouvelables sont des produits de BPCE Financement qui en fixe les conditions tarifaires disponibles auprès du Service Consommateurs de cette dernière.

BPCE Financement

Au capital de 73 801 950 euros
Siège social : 50, avenue Pierre Mendès France – 75201 Paris Cedex 13
439 869 587 RCS PARIS
Adresse : 89 quai Panhard et Levassor, 75634 Paris cedex 13.

La Location avec Option d'Achat est un produit de :
Capitole Finance-Tofinso, intermédiaire de crédit du bailleur BPCE Lease :

BPCE LEASE

Société anonyme au capital de 354 096 074 euros
Siège social : 50, avenue Pierre Mendès France – 75201 Paris Cedex 13
379 155 369 RCS de Paris.

BPCE Prévoyance

SA au capital social de 13 042 257,50 euros
Siège social : 30, avenue Pierre-Mendès-France, 75013 Paris
352 259 717 RCS PARIS.
Entreprise régie par le Code des assurances.

BPCE Vie

SA au capital social de 161 469 776,00 euros
Siège social : 30, avenue Pierre-Mendès-France, 75013 Paris
349 004 341 RCS PARIS.
Entreprise régie par le Code des assurances.

IMA ASSURANCES

Société anonyme au capital social de 7 000 000 € entièrement libéré
Entreprise régie par le Code des assurances –
481 511 632 RCS Niort tel : +33 5 49 75 75 75
Siège social : 118, avenue de Paris, CS 40000 - 79033 Niort Cedex 9

CNP ASSURANCES

SA avec conseil d'administration, au capital social de 686 618 477 €
entièrement libéré,
Siège social : 4, place Raoul Dautry, 75015 Paris
Immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris
sous le numéro 341 737 062.
Entreprise régie par le Code des assurances.

BPCE Assurances

SA au capital de 61 996 212 euros.
Siège social : 88, avenue de France 75641 Paris Cedex 13,
immatriculé au RCS Paris n° B 350 663 860.
Entreprise régie par le Code des assurances.

BPCE IARD

SA à Directoire et Conseil de Surveillance
au capital de 50 000 000 euros entièrement versé.

401 380 472 RCS NIORT
Siège Social : Chaban, 79180 CHAURAY
Adresse : Route de Chauray, BP 8410, 79024 NIORT Cedex 09.
Entreprise régie par le Code des assurances.

COVÉA PROTECTION JURIDIQUE

Siège social : 33, rue de Sydney - 72045 Le Mans cedex 2
Société anonyme au capital de 88 077 090,60 euros entièrement versé
Entreprise régie par le Code des assurances - RCS
Le Mans 442 935 227 - APE 6512 Z.

IMA PROTECT

une société du Groupe IMA (Inter Mutuelles Assistance),
Siège social : 10 rue Henri Picherit - BP 52347 - 44323 Nantes cedex 3 -
S.A.S.U. au capital de 1 300 000€ - 422 715 458 RCS Nantes. Autorisations
CNAPS n° AUT-044-2116-06-14-20170351265 et
AUT-049-2116-06-14-20170357207.
L'autorisation d'exercice ne confère aucune prérogative de puissance
publique à l'entreprise ou aux personnes qui en bénéficient. Certification
APSAD de Service de Télésurveillance type P3 n° 170.01.31/192.05.31.
Certification délivrée par le CNPP – www.cnpp.com.

RÉSOUTRE UN LITIGE

Malgré notre vigilance, des insatisfactions ou des difficultés peuvent toutefois survenir.

Dans ce cas, vous pouvez exprimer votre réclamation comme suit :

1. Votre conseiller reste votre interlocuteur privilégié.
2. Si la réponse ou solution qui vous a été apportée ne vous convient pas, vous pouvez transmettre votre réclamation au Service Relation Clients de votre banque :

par courrier :

BANQUE POPULAIRE DU NORD

Service Relation Clients - BP 349 - 59 020 Lille Cedex

par mail : qualite@nord.banquepopulaire.fr

par téléphone : **0 800 007 800** Service & appel gratuits

Nous nous engageons à vous répondre sous 8 jours ouvrés (à compter de la date de réception de votre réclamation). Toutefois si une analyse plus approfondie de votre dossier est nécessaire et entraîne un dépassement de délai, nous nous engageons à vous communiquer le nouveau délai, qui sauf cas très particulier ne devrait pas dépasser 2 mois. Concernant les réclamations liées aux services de paiement, une réponse vous sera apportée dans les 15 jours ouvrables suivant la réception de votre réclamation. Cependant, si un délai supplémentaire est nécessaire pour vous répondre, nous vous adresserons une réponse d'attente motivant ce délai et précisant la date ultime de notre réponse. En tout état de cause, vous recevez une réponse définitive au plus tard 35 jours ouvrables suivant la réception de votre réclamation.

3. Votre recours en médiation : votre dernier recours en cas de litige

Lorsqu'aucune solution n'a été trouvée auprès de votre agence ou du service relations client, vous pouvez saisir **gratuitement** un médiateur compétent. Il a pour mission de rechercher, en toute impartialité, une solution amiable pour les litiges entrant dans son champ d'action tel que défini dans la Charte de médiation disponible sur le site internet de chacun des médiateurs concernés.

- **Le médiateur de la consommation*** de la Banque Populaire pour les litiges liés à la souscription d'un produit ou service bancaire (hors produits financiers et assurances).

Par internet	Par courrier
https://www.mediateur-fnbp.fr/	Médiateur de la consommation auprès de la FNBP 76/78 avenue de France 75204 Paris cedex 13

- **Le médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers** pour les litiges sur les placements financiers (obligations, actions, OPC ...), l'information des investisseurs, l'exécution des ordres (délais, contenu), les problèmes de tenue des comptes titres.

Par internet	Par courrier
http://www.amf-france.org	Médiateur de l'AMF, Autorité des Marchés Financiers 17 Place de la Bourse 75082 Paris Cedex 02

- **Le médiateur de l'assurance** pour les litiges ne relevant pas de la commercialisation d'un contrat d'assurance mais portant exclusivement sur son application ou sur son interprétation.

Par internet	Par courrier
https://www.mediation-assurance.org	La Médiation de l'Assurance TSA 50110 75441 Paris Cedex 09

En cas de souscription par internet, vous pouvez également déposer votre réclamation sur la plateforme européenne de règlement par voie extra-judiciaire des litiges en ligne qui orientera votre demande : <http://ec.europa.eu/consumers/odr/>

INFORMATION COMPLÉMENTAIRE

- **Zone EEE (Espace Economique Européen)**, composé des pays de l'Union Européenne cités ci-dessous ainsi que de l'Islande, du Liechtenstein et de la Norvège : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Suède, République Tchèque.

- **Zone SEPA (Single Euro Payments Area)** : Espace unique de paiements en euros, composé des pays suivants : Allemagne, Andorre, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, l'Etat de la Cité du Vatican, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Gibraltar, Grèce, Guernesey, Hongrie, Ile de Man, Irlande, Islande, Italie, Jersey, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Monaco, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Royaume-Uni, Saint-Marin, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, République Tchèque.

- **Zone EURO** : composée des pays suivants : Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Espagne, Estonie, Lituanie, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Lettonie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Portugal, Slovaquie, Slovénie.



Prenez rendez-vous avec votre conseiller
www.banquepopulaire.fr/nord

* Le médiateur de la consommation est le médiateur qui a reçu l'agrément de la CECMC. Pour en savoir plus sur la médiation de la consommation : www.economie.gouv.fr/mediation-conso